

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juillet 2021 – 18h00

Délibération n°2021/70

Date de convocation : 24 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Wallincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le 02 juillet à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Maretz, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (54 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, HAPPE Laurent (S), LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres absents (10) :

MACAREZ Jean-Félix, SOUPLY Paul, LOIGNON Laurent, LEDUC Brigitte, PELLETIER Gilles, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (10) :

PORTIER Carole à WAXIN Vincent, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, GOURMEZ Nicole à MARECHALLE Didier, COLLIN Denis à BALÉDENT Matthieu, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, LEONARD Julien à MERIAUX Christelle, GERARD Pascal à JUMEAUX Stéphane, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2021/70 : Portant octroi de subvention aux profits d'entreprises du Territoire dans le cadre du régime d'aide à la création d'entreprise

Monsieur le Vice-Président expose :

Vu sa compétence « Développement Economique » et son partenariat avec la Région Hauts de France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Certaines de ces aides ont pour but de simplifier la création d'entreprise dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Monsieur le Vice-Président précise :

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du territoire de la République) n°2015-911 du 7 Aout 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1511-2-1,

Vu le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France.

Vu l'avenant n°2 de la convention partenariale et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise fixant le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles HT,

Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 Octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Vu la délibération n°2020.00010 de la Commission permanente du Conseil Régional Hauts de France en date du 04 février 2020 autorisant le Président du Conseil Régional à signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat

Vu la décision n° 2020/04 du Président de la Communauté d'Agglomération de signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat n°18000030,

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser l'octroi de subventions au profit d'entreprises du Territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20210702-2021_70-DE

Commune	Entreprise	Représentant	Depenses éligibles	Montant de subvention
Caudry	« O DJEDJA » SARL ESSAFI du 26/11/2020 891 415 200 000 15 Capital de 4000€ Restauration rapide à thème	M. Ahmed Essafi	28.865 €	5.000 €
<u>Projet</u> : Création d'un restaurant à thème – poulet grillé sur charbon de bois				
Béviliers	« Chez Alcide, au retour des hirondelles » EI du 05/05/2021 – 899 013 999 Café, tabac, fdj, pizzeria	Mme Sylvie Fauqueux	23.018 €	5.000 €
<u>Projet</u> : Reprise du seul café du village – aménagement d'une pizzeria				
Walincourt-Selvigny	« Le Saint Germain » EIRL du 08/04/2021 – 898 092 697 Café, tabac, snacking, relai colis	M. Bruno Lucas	23.019 €	5.000 €
<u>Projet</u> : Reprise du seul café du village – refection globale – acquisition de matériel				
Le Cateau Cis	« Le Festival » SAS CARON du 08/04/2021 – 898 000 229 Bar – Brasserie	Mme Caron Anais	18.750 €	4.687 €
<u>Projet</u> : Reprise de l'établissement face à la gare – rééquipement matériel et mobilier – réalisation d'une terrasse				

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 05 juillet 2021 et de la publication le
05 juillet 2021

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 05 juillet 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.